Le Breuil

2026-10 TEMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET : RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – ROUTE D'ÉPINAC

L'An deux mil vingt-six, le vingt-six octobre,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de **Monsieur AYMARD – ESAT – 53 rue de Montcoy – 71670 LE BREUIL** afin d'effectuer des travaux d'espaces verts.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÊTONS

ARTICLE 1er: A compter **du 2 novembre 2026** et ce **pendant 10 jours**, la **circulation** des véhicules **route d'Epinac** se fera **sous alternat** en raison de travaux d'espaces verts.
Le **stationnement** sera **interdit** dans la zone du chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par **l'ESAT.**

ARTICLE 3 : Monsieur Le Directeur général des Services, Monsieur le responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil et publié le 28 OCT. 2026

Chantal CORDELIER
Maire

MAIRIE DU BREUIL (Saône-et-Loire)

Mairie du Breuil
Place du 19 mars 1962
71670 Le Breuil
Tél. : 03 85 55 28 78
Fax : 03 85 56 08 59
mairie@lebreuilbourgogne.fr
www.lebreuilbourgogne.fr